

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Marie-Claire Tétréault, siège no 1

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 21 août 2023
- 3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Aucun
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois d'août 2023
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 COMPTE-RENDU
7. **URBANISME**
 - 7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1530-1534, PLACE DE LA SAMARE – DÉROGATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ALLÉE ADÉQUATE POUR LES SERVICES D'URGENCE
 - 7.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 559-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 – PLAN D'URBANISME
 - 7.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 560-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560
 - 7.4 RÉOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 559-6 ET 560-22

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

8. ADMINISTRATION

- 8.1 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS ET DOSSIERS DES ARCHIVES MUNICIPALES – OCTROI DU CONTRAT
- 8.2 RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS - CAIN LAMARRE
- 8.3 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 618-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 618 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT
- 8.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE-CADRE SUR LA GOUVERNANCE - PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
- 8.5 PROLONGATION DES DÉLAIS DE CONSTRUCTION - LOT NUMÉRO 6 510 898 (ANCIENNEMENT LES LOTS NUMÉROS 1 825 809 PARTIE ET 6 510 898)
- 8.6 CAHIER SPÉCIAL DANS LA TRIBUNE - PUBLICITÉ
- 8.7 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 28 AOÛT 2023 EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 652 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 430 000 \$
- 8.8 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ
- 8.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 643 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU POSTE DE SUPPRESSION DES ÉRABLES ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 660 372 \$
- 8.10 AUTORISATION DE SIGNATAIRE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 9.1 DEMANDE DE GRATUITÉ - CPE CRAYONS DE COULEUR

10. LOISIRS

- 10.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS 2024-2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE

11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX

- 11.1 NETTOYAGE ET DÉSINFECTION ANNUELLE DES RÉSERVOIRS DE BONSECOURS, CARPENTIER ET BOWKER
- 11.2 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC BOWKER - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
- 11.3 OCTROI DU CONTRAT FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET DE MACHINERIE - SAISON 2023-2024
- 11.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - BOÎTE DE SABLAGE - TRAVAUX PUBLICS

12. AFFAIRES DIVERSES

13. VARIA

- 13.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

313-23-09-05

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente séance, soit adopté, tel que modifié, en ajoutant le point 13.1 dans le VARIA.

ADOPTÉE

314-23-09-05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 21 août 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

315-23-09-05

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 août 2023 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 365 438,08 \$, trois cent : soixante-cinq mille quatre cent trente-huit dollars et huit sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

316-23-09-05

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur le maire Pierre Tétrault et monsieur le conseiller Daniel Lacroix à participer aux frais de la Ville (75 \$ par personne), à la soirée souper-bénéfice *Le Bison en Fête* au profit du Centre de répit Théo Vallières.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDU

Des membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

317-23-09-05

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1530-1534, PLACE DE LA SAMARE – DÉROGATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ALLÉE ADÉQUATE POUR LES SERVICES D'URGENCE

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre l'aménagement d'une allée d'accès adéquate pour les services d'urgence au 1530-1534, place de la Samare;

ATTENDU QUE la largeur de l'allée menant au bâtiment du 1534, place de la Samare, est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt (RIPIV) a fait la demande pour que l'allée soit d'une largeur minimale de 6,0 mètres, de façon à permettre une intervention adéquate des services d'urgence, le cas échéant;

ATTENDU QUE pour répondre à la demande de la Régie incendie, l'élargissement de l'allée aura pour impact de ne plus respecter les distances séparatrices exigées par le Règlement de zonage;

ATTENDU QUE le refus de la demande de dérogation mineure est susceptible d'entraîner un préjudice sérieux au propriétaire de l'immeuble;

ATTENDU QUE les normes suggérées pour la conception des voies d'accès se retrouvent à l'article 3.2.5.6 du Code national du Bâtiment, Édition 2015;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE le projet respecte les autres normes du règlement de zonage;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'objet de la demande n'aggrave pas les risques en matière de sécurité publique et de santé publique;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les dérogations mineures suivantes :

- Autoriser un accès au terrain à 0,0 m de la ligne latérale de terrain, alors que la distance minimale à respecter est de 1,0 m;
- Autoriser que l'allée d'accès au stationnement soit à 0,0 m de la ligne latérale de terrain, alors que la distance minimale à respecter est de 0,6 m.

QUE le Conseil municipal demande au service de l'urbanisme d'entreprendre une modification au Règlement de zonage en vigueur afin que les normes suggérées pour la conception des voies d'accès, mentionnées à l'article 3.2.5.6 du Code national du Bâtiment, Édition 2015, y soient intégrées.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT 559-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 – PLAN D'URBANISME

Madame la conseillère Vicky Bombardier donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du Règlement 559-6 amendant le Règlement 559 – Plan d'urbanisme. Elle dépose également le projet de règlement.

L'objet de ce règlement est de remplacer, à l'article 6.2 (Les éléments de contraintes), l'expression « les activités et sites d'extraction » par l'expression « les activités dans les sites d'extraction et sites miniers » et de remplacer le titre et le contenu de l'article 6.2.1.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT 560-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

Madame la conseillère Vicky Bombardier donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement 560-22 amendant le règlement de zonage 560. Elle dépose également le projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'ajouter des définitions, des expressions, une section et des articles afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les activités minières et le respect du schéma d'aménagement.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

318-23-09-05

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 559-6 ET 560-22

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption des projets de règlement 559-6 et 560-22 suivants, à savoir :

- projet de règlement 559-6 amendant le règlement 559 – Plan d'urbanisme;
- projet de règlement 560-22 amendant le règlement de zonage 560.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement 559-6 et 560-22 ci-dessus mentionnée soit fixée au 26 septembre 2023 à 18h30, à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville situé au 1155, rue St-Joseph, à Valcourt.

ADOPTÉE

319-23-09-05

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS ET DOSSIERS DES ARCHIVES MUNICIPALES – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les archives, la Ville a adopté un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la greffière a la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la Ville, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la Ville;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la greffière ne peut, notamment, se dessaisir de la possession d'aucune de ces choses sans la permission du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite à la recommandation de l'entreprise Gestar Experts en gouvernance documentaire datée du 18 août 2023 concernant la destruction de documents et dossiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise la greffière à faire détruire les documents et dossiers ayant épuisé leur vie active et n'ayant aucune valeur de conservation permanente et figurant à la liste des dossiers pour la destruction en 2023 produite par Gestar Experts en gouvernance documentaire, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville octroie le contrat de destruction confidentielle desdits documents et dossiers à l'entreprise Déchi-techmobile au coût estimé de 240,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

320-23-09-05

RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS - CAIN LAMARRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 618-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 618 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT

Monsieur le conseiller Dany St-Amant présente et donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du projet de règlement 618-4 modifiant le règlement 618 décrétant un programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt. Il dépose également le projet de règlement.

L'objet de ce projet de règlement est le suivant, soit toute demande de permis de construction pour les travaux projetés doit être produite et complétée au plus tard le 31 décembre 2028.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

321-23-09-05

ADOPTION DE LA POLITIQUE-CADRE SUR LA GOUVERNANCE - PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU l'importance pour la Ville d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence;

ATTENDU que l'article 63.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après la « Loi sur l'accès ») prévoit l'obligation pour les Municipalités de publier sur son site Internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

ATTENDU qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Ville a élaboré une présente Politique-cadre sur la gouvernance énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Ville détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal adopte la Politique-cadre sur la gouvernance et demande qu'elle soit publiée sur le site Internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

322-23-09-05

**PROLONGATION DES DÉLAIS DE CONSTRUCTION - LOT NUMÉRO 6 510 898
(ANCIENNEMENT LES LOTS NUMÉROS 1 825 809 PARTIE ET 6 510 898)**

ATTENDU la demande de la compagnie Les projets Valcourt LTM Inc. de prolonger les délais fixés par la Ville pour la construction des immeubles à être situés sur le lot numéro 6 510 898, soit 12 mois de plus que le délai initial pour ériger le premier bâtiment et 18 mois de plus que les terme initial pour le second bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la demande de prolongation des délais soumise par Les projets Valcourt LTM Inc. conformément à ce qui précède.

ADOPTÉE

323-23-09-05

CAHIER SPÉCIAL DANS LA TRIBUNE - PUBLICITÉ

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la publication de la publicité « Valcourt te fait la cour » dans le cahier spécial de La Tribune (Valcourt et région), pour une page complète en couleur, pour un montant de 1 375 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-629-00-349 : Promo Valcourt te fait la cour.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT TENUE LE 28 AOÛT 2023 EN REGARD DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 652 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS
AINSI QU'UN EMPRUNT DE 430 000 \$**

La greffière dépose le certificat qu'elle a rédigé à la fin de la journée d'enregistrement portant sur l'approbation du Règlement numéro 652 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements ainsi qu'un emprunt de 430 000 \$

Aucune personne n'a apposé sa signature audit registre, le règlement numéro 652 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE

324-23-09-05

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

ATTENDU l'importance pour la Ville de Valcourt d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence;

ATTENDU QUE l'article 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après la « Loi sur l'accès

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

») prévoit l'obligation pour les municipalités de publier sur son site Internet et de diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs;

ATTENDU QU'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Ville a élaboré une Politique de confidentialité énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Ville recueille par un moyen technologique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal adopte la Politique de confidentialité et demande qu'elle soit publiée sur le site Internet de la Ville de Valcourt et diffusée par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées.

ADOPTÉE

325-23-09-05

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 643 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU POSTE DE SUPPRESSION DES ÉRABLES ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 660 372 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2023;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 643-1, tel que rédigé.

ADOPTÉE

326-23-09-05

AUTORISATION DE SIGNATAIRE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Marc Tétrault, contremaître aux travaux publics, ou en son absence, Me Julie Waite, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents requis au Programme d'entretien préventif ainsi que tous les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec, relatif aux immatriculations, transferts et autres transactions pour les véhicules de la Ville, et ce pour l'année 2024.

ADOPTÉE

327-23-09-05

DEMANDE DE GRATUITÉ - CPE CRAYONS DE COULEUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande du CPE Crayons de Couleur, soit l'utilisation de la patinoire à titre gratuit de 10h à 11h, selon les dates suivantes:

- Jeudi, 12 octobre 2023;
- Mercredi, 8 novembre 2023;
- Vendredi, 15 décembre 2023;
- Vendredi, 12 janvier 2024;
- Mercredi, 28 février 2024 et
- Jeudi, 14 mars 2024.

ADOPTÉE

328-23-09-05

ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS 2024-2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale en loisirs 2019-2022 et prolongée d'une année viendra à échéance le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent conclure une entente entre elles, relativement à un domaine de leur compétence, tels que le permettent les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (LRQ, c. C-19) et 569 et suivants du Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1), ainsi que les dispositions de la Loi sur les compétences municipales (LRQ, c. C-47.1);

ATTENDU QUE, dans le domaine des loisirs, les municipalités ont besoin d'obtenir ces services afin de les offrir à leurs populations respectives;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale est indispensable, afin d'assurer une grande variété d'activités à un coût raisonnable pour les citoyens de l'ensemble des municipalités participantes;

ATTENDU QU'il est nécessaire qu'une entente intermunicipale de services soit conclue entre les municipalités, afin d'établir les modalités d'exécution des obligations de chaque partie à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Pierre Tétrault, maire et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt « L'Entente intermunicipale des loisirs 2024-2027 » entre la Ville de Valcourt et les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine et Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

ADOPTÉE

329-23-09-05

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION ANNUELLE DES RÉSERVOIRS DE BONSECOURS, CARPENTIER ET BOWKER

ATTENDU QUE le nettoyage et la désinfection annuelle des réservoirs de Bonsecours, Carpentier et la bache d'eau brute de l'usine Bowker doivent être effectués;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Test Tech inc. datée du 16 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de nettoyage et de désinfection annuelle des réservoirs de Bonsecours, Carpentier et la bêche d'eau brute de l'usine Bowker à l'entreprise Test Tech inc. au coût de 24 060 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

330-23-09-05

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC BOWKER - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires du lac Bowker effectue différentes sortes de tests afin d'assurer un suivi de la qualité de l'eau du lac Bowker;

ATTENDU QUE tous ces tests sont faits selon des méthodes et protocoles scientifiques encadrés par différents programmes gouvernementaux et non gouvernementaux;

ATTENDU QUE les coûts afférents à ces différents tests sont relativement élevés et requièrent du matériel scientifique fiable et précis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu un courriel, daté du 22 août 2023, provenant de l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker, demandant une contribution financière au montant de 650 \$, qui servirait à la réalisation du projet de cartographie des herbiers du lac Bowker, d'analyse du taux de chlorure afin d'évaluer l'impact de l'épandage de sable et de sel au bout du lac, au niveau de route 220, et autres différents projets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse une contribution financière au montant de 650 \$, à l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker et ce, conditionnellement à ce que l'Association transmette à la Ville les résultats des tests effectués.

ADOPTÉE

331-23-09-05

OCTROI DU CONTRAT FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET DE MACHINERIE - SAISON 2023-2024

ATTENDU les besoins de la Ville de Valcourt dans le cadre de la fourniture de matériaux et de machinerie pour le service des travaux publics pour la saison 2023-2024;

ATTENDU la proposition de l'entreprise Yves Fontaine et fils inc. de fournir de tels équipements pour la saison 2023-2024, selon les prix estimés suivants :

Total pour les matériaux :	15 004 \$ (excluant les taxes applicables)
Total pour la machinerie :	85 775 \$ (excluant les taxes applicables)
Grand total :	100 779 \$ (excluant les taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de fourniture de matériaux et de machinerie pour le service des travaux publics, saison 2023-2024, à l'entreprise Yves Fontaine et fils inc., conformément à ce qui précède.

ADOPTÉE

332-23-09-05

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - BOÎTE DE SABLAGE - TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU les besoins du service des travaux publics;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Robitaille Equipement Inc. datée du 8 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise Robitaille Equipement Inc. une boîte de sablage pour camionnette et plus spécifiquement, un épandeur 7' - Deluxe - Ens Double moteur CTL avec toile, sangle et nécessaire d'installation et ce, au coût de 8 764 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit payée à même le Fonds de roulement.

ADOPTÉE

333-23-09-05

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance des modalités du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air permet de réaliser des projets d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air accessible à la population;

ATTENDU le projet de réfection de l'Aréna et de la piscine de Valcourt;

ATTENDU l'annonce du gouvernement provincial d'une enveloppe disponible totalisant un investissement de 300 millions \$ pour financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives qui s'inscrivent dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, le tout de concert avec la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir « Au Québec, on bouge! »;

ATTENDU QUE la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour le projet de réfection de l'Aréna et de la piscine de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour le projet de réfection de l'Aréna et de la piscine de Valcourt;

QUE la Ville confirme son engagement financier pour sa part des coûts admissibles au

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

projet plus les frais incidents non admissibles à une aide financière, ainsi que les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs admissibles avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Ville de Valcourt autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant ainsi que la directrice générale ou en son absence, le directeur des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

333-23-09-05-1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h37.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Julie Waite, Greffière